

Varicelle



Mise à jour
13/11/2024

Informations relatives à
Ambulances et transporteurs

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus varicella-zoster (VZV)

Réservoir

Homme

Mode de transmission



En l'absence d'immunité pour VZV, probabilité de transmission très élevée (>85%).



Transmission:



Par fines gouttelettes < 5 microns (aérosol), dont la production est exacerbée par la toux, la conversation ou l'éternuement. Elles peuvent rester en suspension dans l'air quelques heures et être transportées à

distance. D'autres personnes peuvent donc s'infecter sans qu'il y ait une proximité immédiate avec le patient source



Par contact direct entre patients



Par l'intermédiaire du personnel (mains)



Par contact indirect (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)

Période d'incubation



Extrêmes : 10 à 21 jours



Médiane : 14 à 16 jours



En cas d'administration d'immunoglobulines spécifiques, la durée de l'incubation peut être prolongée d'une semaine

Durée d'infectiosité

De 1 à 2 jours avant l'apparition du rash jusqu'à ce que toutes les lésions soient croûteuses (5 jours ou plus si persistance de lésions actives)

Prise en charge du cas positif/suspect

Placement



Mise à l'écart dans l'attente de la consultation



Eviter la salle d'attente



Faire porter un masque de soins au patient

Durée des mesures

Jusqu'à l'absence de nouvelles vésicules (minimum 5 jours, voire plus en cas d'immunosuppression)

Transport

-  Faire porter un masque de soins au patient
 -  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital. pour mis en place des mesures adéquates, Avertir:
 -  le transporteur
 -  le service de destination
-

Autre

-  Veiller particulièrement à ce que les patients atteints de varicelle n'entrent pas en contact avec les patients immunocompromis
 -  La varicelle chez la femme enceinte, les parturientes et leur nouveau-né nécessite des mesures particulières
 -  Une enquête d'entourage doit être effectuée pour déterminer l'indication à des mesures prophylactiques, si les mesures d'isolement n'ont pas été appliquées
 -  Paramètres épidémiologiques propres à la Suisse:
 -  probabilité qu'un sujet >10 ans soit immun: 94%, valeur prédictive positive d'une anamnèse positive (prise entre 9 et 18 ans): 98%, valeur prédictive négative d'une anamnèse négative (prise entre 9 et 18 ans): 26%.
-

Mesures en cas d'épidémie



Cohorte possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins



Le port du masque FFP2 est requis dans tous les cas.



Cependant, pour le personnel immunisé contre la varicelle, le risque de contamination est réduit.

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires



Le personnel sans antécédent documenté de varicelle ni vaccination ne devrait pas être assigné aux soins de patients atteints de varicelle, afin de limiter le risque de contamination personnelle ainsi que la transmission de nouvelles infections.



Si la prise en charge de ces patients par un membre non immunisé est inévitable, le port d'un masque FFP2 est alors indispensable.



En cas d'exposition à la varicelle, le personnel non immun doit immédiatement consulter le service de médecine du personnel ou, à défaut, l'unité cantonale HPCI ou l'infectiologue de garde.



Une vaccination est recommandée pour le personnel non immunisé.



Le personnel sans antécédent documenté de varicelle ni vaccination ne devrait pas être assigné aux soins de patients atteints de varicelle afin de limiter le risque de contamination personnelle ainsi que la transmission de nouvelles infections.



Si la prise en charge de ces patients par un membre non immunisé est inévitable, le port d'un masque FFP2 est indispensable.



En cas d'exposition à la varicelle, le personnel non immun doit immédiatement consulter le service de médecine du personnel ou, à défaut, l'unité cantonale HPCI ou l'infectiologue de garde.



Une vaccination est recommandée pour le personnel non immunisé.

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins



Reservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque



Privilégier le matériel à usage unique

Environnement

Après la consultation



aérer le local (ouvrir la fenêtre et garder la porte fermée) la salle de consultation (examen) durant 1 heure avant la consultation suivante

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles
